

Je sais qu'on peut dire qu'un système sous lequel deux grandes institutions ont failli en deux ans, ne peut pas être appelé sûr ni satisfaisant.

Laissant à cet argument tout le poids qu'il peut avoir dans la décision de la question, nous pouvons juger de sa valeur en considérant que ces deux faillites sont les seules de quelque importance qui aient eu lieu depuis plus de vingt ans ; que dans un cas on est à acquitter maintenant toutes les obligations dans leur intégralité, après quoi il y aura un reliquat considérable à répartir entre les actionnaires, tandis que, dans l'autre cas, la dépréciation des titres n'a jamais été de plus de 10s. au louis, et qu'il est certainement hors de doute que les obligations seront payées avec le temps.

Il est essentiel aussi de se rappeler que, dans le cours de cette période, le Canada a subi deux graves crises commerciales, dont l'une a pesé sur l'Est et l'autre sur l'Ouest, et que toutes les deux ont eu des effets dont le commerce s'est ressenti pendant de longues années.

Il faut se rappeler encore, en examinant si les deux faillites doivent être imputées au système, que pendant le même temps, il y a eu en Ecosse, en Angleterre et aux États-Unis de nombreuses faillites de banques et de banquiers, infiniment plus calamiteuses que celles arrivées en Canada, et cela, sous toutes sortes de systèmes ; et que la banque d'Angleterre, ainsi que la banque de France, n'a échappé au danger de suspendre les paiements en numéraire que grâce à l'intervention directe du gouvernement.

Ces faits, ces rapprochements sont nécessaires pour bien juger de l'importance qu'il convient d'attacher aux faillites en question ; avec ces faits sous les yeux, on peut se rendre bien compte de la question de savoir si des faillites pour le moins pareilles n'auraient pas eu lieu sous tout autre système.

Si l'on considère la gravité et la durée des crises de 1847 et 1857, et la longue perturbation causée par elles dans les affaires tantôt dans l'Est, tantôt dans l'Ouest, est-ce que le peu d'étendue du désastre de nos banques, par un si profond dérangement commercial, ne prouve pas que le système est bon en ce qui regarde ses parties essentielles ?

Et quand la faible perte subie par les porteurs de billets est mise en regard du grand intérêt public que la circulation de banque a servi depuis de longues années, je demande respectueusement si la nécessité d'inaugurer un changement radical est bien évidente ?

Le système de banque du Canada est semblable à celui de l'Ecosse et de l'Irlande, et diffère de celui de l'Angleterre et des États-Unis.

Il consiste en un petit nombre d'institutions ayant un fort capital en proportion de leurs engagements et de leurs opérations ; les districts ruraux sont desservis par des succursales. Ce système est généralement préféré par les banquiers entendus et pratiques à un système de petites banques desservant chacune un district ou leur voisinage et se trouvant isolées les unes des autres.

Le système des grandes banques avec succursales permet d'économiser la plus forte somme possible de capitaux, ce qui est un objet d'une haute importance dans un pays comme le Canada.

Il donne aux districts ruraux la garantie de grandes institutions, et rend possible une administration bien plus parfaite.

Quoi qu'on ait dit depuis deux ans de la ruine des deux banques, je suis convaincu que cet accident est tout-à-fait insignifiant au prix de ce qui serait arrivé en 1847 et en 1857 si le Canada avait été couvert de banques pourvues de faibles capitaux.

Pareilles banques, en ce pays, ne pourraient ni mettre leurs déposants à couvert ni procurer de facilités au public. Elles ne pourraient opérer sans réescompter incessamment ; elles seraient en général dans une dépendance embarrassante : elles ne rapporteraient point de bénéfices suffisants aux actionnaires, et de toutes ces choses il résulte que les faillites de banques seraient aussi communes que celles de marchands.

C'est bien là le système le moins désirable, quand bien même l'intérêt des porteurs de billets pourrait être garanti ; car les déposants seraient sans cesse exposés à des pertes, les gens d'affaires à l'interruption de leurs escomptes, le commerce à d'inutiles fluctuations, et, les taux des banques nécessairement plus élevés.

Ceux qui savent comment ont fonctionné les banques canadiennes depuis un quart de siècle n'ont aucun désir de changer de système pour en prendre un comme celui-là.

Il pourrait donner aux banques en possession d'un grand capital un pouvoir fort